



ENVIRONNEMENT

Préserver et protéger notre environnement

La Ville d'Aubagne a lancé en 2019 une démarche pour faire améliorer le cadre de vie à Aubagne en organisant, en mai dernier, les Assises de l'Environnement. En prenant part aux ateliers thématiques de juin, les Aubagnais invités ont ainsi fait valoir leurs idées et suggestions en matière d'écologie positive afin de construire un programme d'actions.

Publié le 17 septembre 2019

Responsables associatifs, présidents des CIQ, représentants du monde de l'entreprise, ou encore techniciens de l'environnement ont répondu à l'invitation de la ville d'Aubagne. Pendant une semaine, chaque soir, ils ont pu prendre part aux ateliers organisés sur des thématiques propres à l'écologie positive : le cadre de vie et la mobilité, le patrimoine naturel, la gestion des déchets, l'éducation à l'environnement, l'environnement et la santé. Les participants ont exposé aux élus et cadres municipaux leurs idées et leurs attentes. Ces ateliers ont privilégié le dialogue sur les sujets intéressants les Aubagnais au quotidien. Certains d'entre eux reconnaîtront peut-être dans les actions qui seront réalisées des idées qu'ils ont suggérées. Chacun a pu s'exprimer et discuter autour des constats actuels dans les différents domaines et proposer des améliorations et des idées nouvelles.

Des échanges respectueux et fructueux

Les échanges ont été respectueux et fructueux, puisqu'à l'issue de ces rencontres, une dizaine d'idées, de propositions ou d'axes de réflexion pour chacun des thèmes ont été retenus afin que soit étudiée leur faisabilité. Pour exemple mais la liste n'est pas exhaustive : la création de voies partagées entre les piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés et le développement de pistes cyclables, l'accompagnement du projet Val'Tram, la création de parkings gratuits ou encore l'aménagement de trottoirs plus spacieux à l'image du projet de la Place de l'Horloge... la mise en valeur de l'espace naturel du Garlaban lors d'une journée dédiée, l'aménagement des rives de l'Huveaune et la protection de la faune et de la flore, l'installation de ruchers et de nichoirs pour favoriser la biodiversité urbaine y compris dans les zones d'activités... La lutte contre l'incivisme et pour le respect de la propreté, l'installation des containers de tri dans chaque résidence, l'incitation des enfants à trier et ne pas gaspiller, la sensibilisation du jeune public à la découverte du patrimoine naturel sous forme de jeu de piste, le développement des jardins partagés, la réalisation de murs antibruit...

Que vont devenir ces idées ?

Jusqu'à l'automne, ce sont les techniciens qui doivent dans un premier temps étudier et valider la faisabilité des différentes propositions (faisabilités techniques, juridique et financière notamment). Ce travail effectué, une restitution de leurs conclusions sera alors proposée aux participants, à nouveau sous forme d'ateliers sur les mêmes thématiques. Ensemble, ils retiendront les différents projets qui seront inscrits dans le Rapport Développement Durable de la ville d'Aubagne. Ce dernier sera présenté aux Aubagnais à l'automne, discuté et soumis à l'approbation du Conseil Municipal pour un début de mise en oeuvre en 2020 et dans les années suivantes. Ce rapport engage la Ville pour les 3 à 5 ans à venir. Il est obligatoire pour les villes de plus de 50 000 habitants mais Aubagne a décidé d'en faire son fil rouge dès maintenant.

Le premier adjoint de la ville d'Aubagne qui a animé l'ensemble des ateliers, se félicite de l'implication des participants et souligne quelques idées fortes à retenir parmi les propositions : le développement des pistes cyclables, la poursuite de l'embellissement de la ville, la création d'événements de sensibilisation à l'environnement, la propreté et la lutte contre les incivilités, la poursuite du tri des déchets et de leur recyclage et enfin la mise en valeur de l'Huveaune, ce qui devrait être pour les générations futures un nouveau poumon vert de la ville.

LA VILLE D'AUBAGNE S'ENGAGE...

- Dans des actions pédagogiques en matière d'**éducation à l'environnement**. Dès à présent, elle lance un programme d'éducation et de formation dans cinq écoles « pilotes » (Beaudinard, Chaulan, Tourtelle, Garenne et A. Boyer) sur les thématiques du patrimoine, des déchets et de la mobilité impliquant les représentants de l'Ecole et l'ensemble des partenaires.
- Dans la **lutte contre les produits plastiques**, avec l'interdiction de l'utilisation des produits plastiques jetables dans l'administration et sur les grands événements qu'elle organise.
- Dans le remplacement de son parc automobile par des **véhicules électriques** de l'ordre de 7 par an sur une flotte de 150.